

La Zac de La Chapelle confiée à la SPL Façonéo

Les conseillers communautaires ont décidé de confier, jeudi soir à La Bouilladisse, la concession d'aménagement de la Zac de La Chapelle, à la Société publique locale Façonéo.

André Jullien, vice-président et maire de La Bouilladisse, faisait un bref historique des différentes étapes de construction du projet de La Chapelle, futur éco-quartier: le bilan de concertation a été approuvé le 30 mai 2012, avant que soit créée la Zac, il y a un an, le 19 décembre 2012. Cette dernière délibération a été portée devant le tribunal administratif en février dernier, mais "le 4 novembre, la 4^e chambre rejetait la requête des consors Nalin au motif qu'ils n'ont pu démontrer leur intérêt à agir." Jeudi soir, les élus ont donc décidé de confier l'aménagement à la SPL créée il y a peu par l'Agglo et les communes du territoire, le code de l'urbanisme les dispensant d'une mise en concurrence dans ce cas de figure.

Jean-Claude Alexis, président de Façonéo, devait quant à lui donner des nouvelles d'une autre Zac du territoire, celle des Vigneaux à Cuges, dont le programme devra subir quelques

modifications, à la suite des fouilles et de la découverte archéologiques qui y sont survenues mais aussi du refus de l'Agence régionale de santé d'y voir implanté un Epahd (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes).

"Ces fouilles il faudra bien les payer", rappelait l'élu, précisant que 7221 m² de foncier devaient encore être acquis, "certainement par voie de DUP (déclaration d'utilité publique)".

La Zac des Vigneaux comprendra 199 logements dont 40 % sociaux, 90 lits dans une résidence service, 1500 m² de locaux commerciaux et de services... Les travaux devraient commencer en 2014 pour une réalisation en 2017.

Enfin le conseil communautaire a validé le principe de la gratuité de la ligne 240, entre Aubagne et La Penne, moyennant 0,75 € de coût, pris en charge par l'Agglo, par voyage réalisé, avec un plafond de 145 000 €.

Le Conseil général, à qui l'Agglo donne aussi 217 663 € pour l'affrètement de cette ligne cette année, devrait valider cette décision le 20 décembre.

M.-C.B.